



**Procès-verbal du Conseil Municipal
du 2 mai 2018**

Date de la convocation : 26 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le deux mai, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Michèle NADEAU, Maurice LANGLOIS, Jean-Jack BOUMENDIL, Jean-Yves PLISSON, Christine TEXIER, Claude LE NOAN, Josiane LEFORT, Marcel JUTEL, Patricia PERSE, Sylviane PEDRON, André LE GALLIC, Véronique GRELAUD, Sylvain PICART, Caroline AUGEREAU, Solenn DIEUMEGARD, Matthieu NADLER, Jean-Claude MAILLARD, Marie-Anne BLIN, Patrick CAILLEAU, Jean-Paul LE BIHAN, Annie PÉRIN, Éric MAHÉ, Gaël LACROIX, Josiane HENRY

Pouvoirs :

- Xavier BÉNÉAT a donné pouvoir à Maurice LANGLOIS
- Gaëlle IMBAULT a donné pouvoir à Michèle NADEAU

Absent excusé : Didier BISTON

Secrétaire de séance : Maurice LANGLOIS

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2018 n'appelle aucune observation et est donc adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Modification des statuts du SIAEP de la presqu'île de Rhuys.

Maurice LANGLOIS, délégué au SIAEP, explique que par délibération du 11 février 2016, le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable (SIAEP) de la Presqu'île de Rhuys a lancé une procédure de modification des statuts du syndicat portant sur :

- le nombre de délégués qui passe de 30 à 28 suite à la création de la commune nouvelle de Theix-Noyal ;
- l'assainissement non collectif : ajout de la compétence « réhabilitation » ;
- une précision sur la composition du bureau, composé de 8 membres : le président, 4 vice-présidents et 3 membres ;
- le transfert de la compétence « production » à Eau du Morbihan ;
- la reformulation des budgets : établissement de 3 budgets distincts : budget eau, budget assainissement collectif et budget assainissement non collectif.

En application de l'article L.5211-20 du CGCT, la proposition de modification des statuts est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres, qui ont un délai de 3 mois pour se prononcer, à compter de la notification de la délibération de modification des statuts (*cette notification a été reçue le 5 avril 2018*). À défaut, leur avis est réputé favorable.

Éric MAHÉ demande si un membre de la commune siège au bureau du SIAEP. **Maurice LANGLOIS** répond que Marcel JUTEL est membre du bureau.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

Vu la délibération du comité syndical du SIAEP de la presqu'île de Rhuys du 11 février 2016 portant modification des statuts ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-20 ;

1. approuve la modification proposée des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de la Presqu'île de Rhuys ;
2. notifie la présente délibération au Président du SIAEP de la Presqu'île de Rhuys.

2 - Demande d'inscription du circuit du Pont Bugat au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Jean-Jack BOUMENDIL, adjoint au tourisme, présente les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée :

- promouvoir le développement local et touristique,
- préserver le patrimoine des sentiers et des chemins ruraux,
- promouvoir la pratique de la randonnée et de la promenade,
- assurer la pérennité et la continuité des itinéraires,
- garantir la qualité des circuits inscrits,
- s'engager dans le développement durable et l'accessibilité à tous les itinéraires.

Les chemins ruraux inscrits au plan disposent d'une couverture juridique qui impose la continuité de l'itinéraire. Ainsi, en cas d'aliénation du chemin, il y a obligation pour la commune de proposer un itinéraire de substitution de qualité égale et en accord avec le conseil départemental. Il s'agit donc d'une véritable fonction de protection des chemins ruraux inscrits, opposable aux tiers.

Pour les chemins privés inscrits, une convention de passage signée entre le conseil départemental, la commune et chaque propriétaire privé, permet de définir l'usage de ces chemins et les modalités d'ouverture aux randonneurs. Bien que ces conventions soient rarement résiliées, elles ont un caractère aléatoire car le propriétaire peut à tout moment les dénoncer sans aucune contrepartie.

Dans les deux cas, il garantit également un accompagnement par le Département dans la gestion de ces chemins :

- accompagnement technique dans la définition des tracés,
- accompagnement financier pour le maintien de la qualité des chemins (aménagement, entretien, balisage et promotion),
- accompagnement de responsabilité garantie en prenant la charge des éventuels dommages dont pourraient être victimes les personnes ou les biens sur les passages en domaine privé.

L'inscription d'itinéraires et de sentiers se fait en fonction de critères départementaux votés par le conseil départemental du Morbihan. Ce plan n'est donc pas figé, il évolue dans le temps : les itinéraires inscrits peuvent en être exclus s'ils ne respectent pas ou ne respectent plus les critères départementaux.

Jean-Jack BOUMENDIL rappelle l'aménagement par le Département d'une passerelle au niveau du Pont Bugat entre les communes de Surzur et Theix-Noyal. Cet aménagement permet d'emprunter le chemin de randonnée le long des bois du Grégo toute l'année. C'est pourquoi il est proposé l'inscription du « circuit du Pont Bugat » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. L'itinéraire envisagé représente une dizaine de kilomètres et emprunte des chemins existants sur les communes de Surzur et Theix-Noyal.

Par courrier du 18 avril 2018, Monsieur le Maire de Theix-Noyal a émis un avis favorable à cette demande d'inscription du PDIPR.

Éric MAHÉ demande si le balisage a été réalisé. Madame le Maire répond qu'il faut attendre la décision du Conseil Départemental. **Claude LE NOAN** précise que cela sera fait avant l'été. **Madame le Maire** précise qu'il faut attendre l'accord de Claire BOICHARD du Pays de Vannes ;

Caroline AUGEREAU demande quelle est la longueur du circuit. **Claude LE NOAN** répond qu'il fait une dizaine de kilomètres.

Éric MAHÉ demande si grâce à la passerelle ce circuit sera praticable toute l'année. **Madame le Maire** répond par l'affirmative.

Josie LEFORT s'interroge sur le terme « équestre ». **Madame le Maire** rappelle qu'à côté de la passerelle un passage pour les chevaux a été prévu. **Josie LEFORT** demande s'il existe une liste de tous les chemins inscrits au PDIPR. **Madame le Maire** répond qu'il faut consulter le site du Conseil départemental.

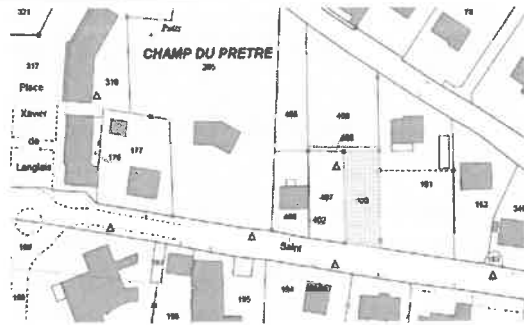
Jean-Paul LE BIHAN demande s'il est prévu l'édition d'une fiche papier de ce nouveau circuit qui serait disponible en mairie pour les randonneurs. **Madame le Maire** répond que cela est bien prévu. Elle souligne qu'il s'agit d'un dossier récent, la réponse du maire de Theix-Noyal date du 18 avril 2018.

Claude LE NOAN souligne que le circuit des 10 km des Foulées surzuroises empruntera ce circuit.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

1. approuve le tracé du sentier de randonnée « circuit du Pont Bugat » tel qu'il figure sur la carte IGN au 1/25 000° annexée à la présente délibération ;
2. sollicite l'inscription de ce circuit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée établi par le Conseil Départemental ;
3. s'engage en ce qui concerne les chemins ruraux et les voies communales :
 - à maintenir ou à défaut, à rétablir la continuité des itinéraires,
 - à ne pas aliéner les chemins ruraux définis ci-dessus, à y maintenir la libre circulation pédestre, équestre et cyclotouriste, à conserver leur caractère touristique, environnemental et d'ouverture au public,
 - à prévoir la création d'itinéraires de substitution de qualité égale et en accord avec le Conseil Départemental du Morbihan, en cas de modifications du tracé consécutives à toute opération foncière ou de remembrement,
 - à ne pas goudronner les sentiers inscrits au PDIPR et à conserver leur caractère touristique et d'ouverture au public,
 - à entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public (entretien du cheminement et des équipements, balisage, ...)
4. donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes et documents et accomplir toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires ;
5. autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

3 - Rue Saint-Symphorien - rachat de la parcelle ZW 408 auprès de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération



Jean-Yves PLISSON, adjoint à l'urbanisme, rappelle que lors de ses séances du 16 janvier 2013 et 6 février 2013, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la préemption des parcelles cadastrées ZW n°179 et 180 situées rue Saint-Symphorien.

Ces 2 parcelles ont été préemptées par décisions n°2013/04 du 24/01/2013, 2013/05 et 2013/06 du 07/02/2013, pour un montant total de 360 000 €.

La communauté d'agglomération a été sollicitée pour assurer le portage foncier de ces parcelles. L'acte authentique a été signé le 26 juin 2013

Les parcelles bâties cadastrées ZW 400 et 402 ont été vendues en septembre 2015. Les parcelles n°405, 406 et 409 ont été rachetées par la commune en décembre 2015 puis revendues à AIGUILLON pour la construction d'un immeuble de 17 logements sociaux, rue du Lobréont. Un compromis de vente a été signé pour la parcelle ZW n°407.

Il appartient à la commune de racheter la parcelle ZW 408 pour solder cette opération de portage foncier et pour laquelle un acquéreur a été trouvé.

Après intégration des frais de notaire et de taxes foncières et actualisation des prix selon l'indice des prix à la consommation France entière, série hors tabac, le prix de rachat s'établit à environ 14 220,41 € (sur la base de l'indice INSEE de mars 2018, dans l'attente de la publication de l'indice INSEE d'avril 2018).

Éric MAHÉ demande à quelle date a été signé le compromis de vente pour la parcelle ZW 407. **Madame le Maire** répond qu'il a été signé il y a une quinzaine de jours par le Président de GMVA.

Éric MAHÉ demande un bilan financier de cette opération. **Madame le Maire** répond que le bilan est déficitaire de 67 000 €, ce qui correspond à environ 2 années de pénalité pour non réalisation de logements sociaux.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

Vu la convention de réserve foncière signée avec la communauté d'agglomération le 26 juin 2013,

Vu la décision du bureau de la communauté d'agglomération du 20 avril 2018 relative au rachat par la commune de Surzur de la parcelle cadastrée ZW n°408,

1. décide le rachat à la communauté d'agglomération de la parcelle cadastrée ZW n°408, située rue Saint-Symphorien à Surzur ;
2. précise que l'ensemble des frais afférents à la régularisation de ce projet sera à la charge de la commune ;
3. donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes et documents et accomplir toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires ;
4. autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

4 - Rue du Couvent – convention pour l'aménagement d'un parking au niveau du groupe scolaire Saint-André

Jean-Jack BOUMENDIL, adjoint aux travaux, explique que, dans le cadre du réaménagement de la rue du Couvent, il est proposé l'aménagement, par la commune, sur la parcelle cadastrée ZW n°15 où est situé le groupe scolaire Saint-André :

- un parking à disposition des parents d'élèves pendant le temps scolaire
- un parking pour les enseignants

Le parking pour les parents d'élèves serait librement mis à disposition de ceux-ci pendant les horaires scolaires. En dehors de ces horaires, ce parking serait ouvert au public, notamment pour les riverains de la rue du Couvent.

Le propriétaire de la parcelle cadastrée ZW n°15 s'engage à mettre gratuitement à disposition l'assiette foncière nécessaire à l'aménagement des 2 parkings prévus, pendant une durée minimale de 10 ans.

Il est proposé la signature d'une convention reprenant les engagements des deux parties.

Éric MAHÉ demande qui est aujourd'hui propriétaire de la parcelle ZW n°15. **Madame le Maire** répond que l'AEP a un accord.

À la question d'**Éric MAHÉ**, **Jean-Jack BOUMENDIL** donne le coût estimatif des travaux : 5 000 € pour le parking enseignants et 10 000 € pour les 4 places pour les parents.

Annie PÉRIN demande si cela va créer des places supplémentaires par rapport à la situation actuelle. **Jean-Jack BOUMENDIL** répond qu'aujourd'hui les parents qui viennent attendre leur enfant se stationnent de manière anarchique.

Éric MAHÉ demande si la largeur est suffisante pour la manœuvre des enseignants. **Jean-Jack BOUMENDIL** répond que l'emplacement est large et long. Les enseignants se stationneront en épi. Cela a été vu avec les intéressés. À la question d'**Annie PÉRIN**, **Jean-Jack BOUMENDIL** explique que parents et enseignants ont des horaires différents, il n'y aura pas de conflit d'usage.

Gaël LACROIX rappelle qu'en commission Sécurité, **Jean-Jack BOUMENDIL** avait présenté un cheminement piéton jusqu'au Gouarh. **Jean-Jack BOUMENDIL** confirme que ce cheminement est bien prévu des 2 côtés de la rue du Couvent.

Patrick CAILLEAU demande ce qui empêchera les riverains de se stationner à la journée sur les places prévues pour les parents. **Jean-Jack BOUMENDIL** répond qu'il s'agit de respecter la signalisation qui sera mise en place. En cas de non-respect, il faudra sanctionner.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

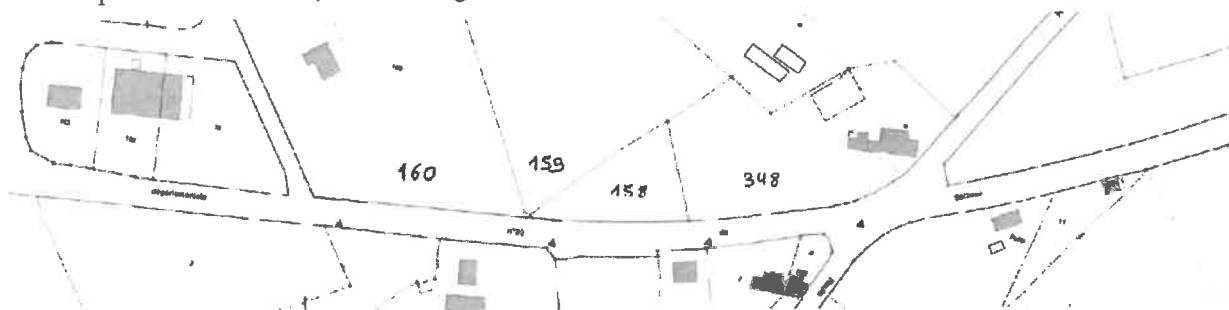
1. émet un avis favorable à l'aménagement d'un parking à destination des parents d'élèves et d'un parking pour les enseignants, sur la parcelle cadastrée ZW n°15, dans le cadre de l'aménagement de la rue du Couvent ;
2. approuve la signature de la convention ci-jointe ;
3. donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération, et notamment la signature de cette convention.

5 – Cheminement piétonnier le long de la RD 20 – acquisitions foncières

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement d'un cheminement piéton, le long de la RD 20, entre la zone artisanale de Lann Borne et la rue du Moulin.

Cet aménagement nécessite l'acquisition d'une bande 3 mètres de large sur les parcelles suivantes :

- parcelle WH n°160, sur une longueur d'environ 100 m, soit une surface d'environ 300 m² ;
- parcelle WH n°159, un triangle d'environ 5 m² ;
- parcelle WH n°158, sur une longueur d'environ 75 m, soit une surface d'environ 225 m² ;
- parcelle WH n°348, sur une longueur d'environ 75 m, soit une surface d'environ 225 m².



Elle précise que ces parcelles sont classées en Ab au Plan Local d'Urbanisme. Les acquisitions envisagées sont situées dans la marge de recul de la RD 20, au titre de la Loi Barnier. La commune prendrait en charge l'installation d'une clôture autour de la parcelle acquise et les frais d'acquisition (géomètre, notaire...).

Éric MAHÉ demande le budget de cette opération. **Madame le Maire** répond que le chiffrage au PPI était de 120 000 €. Mais suite à la phase de négociation avec les propriétaires ; le budget a été réduit de moitié, clôtures incluses.

Éric MAHÉ demande quel est l'intérêt de ce cheminement. **Madame le Maire** explique qu'il s'agit de répondre à une demande des Surzurois pour se rendre à la ZA de Lann Borne. Cela permettra également un circuit pour les familles en partant de la rue de Koh Castel, par le chemin du Botringue ou de Colhed, la ZA de Lann Borne, la rue du Moulin et retour vers le bourg.

Éric MAHÉ estime qu'il y a d'autres priorités comme lancer les études pour l'extension de la Maison de l'Enfance, la rue du Moulin, boucher les trous rue Georges Cadoudal. **Madame le Maire** répond que la municipalité suit le PPI. **Éric MAHÉ** souligne que le PPI peut être modifié, cela a déjà été fait ! **Madame le Maire** explique qu'il est prévu la création de groupes de travail sur la rue du Moulin d'ici la fin de l'année et que le rebouchage des nids de poule est bien programmé.

Annie PÉRIN estime que ce cheminement servira essentiellement aux salariés de la ZA de Lann Borne. **Madame le Maire** répond que c'est aussi intéressant pour les familles avec des enfants à vélo, qui peuvent emprunter le chemin du Botringue. **Christine TEXIER** rappelle qu'il y a de logements sociaux à Cohleh. **Jean-Claude MAILLARD** explique qu'il voit les enfants habitant à Cohleh venir prendre le bus rue du Moulin, en marchant le long de la RD 20.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 20 voix pour et 6 voix contre** (Patrick CAILLEAU, Jean-Paul LE BIHAN, Annie PÉRIN, Éric MAHÉ, Gaël LACROIX, Josiane HENRY),

1. émet un avis favorable à l'acquisition d'une assiette foncière de 3 m de large sur les parcelles cadastrées WH n°158, 159, 160 et 348, pour l'aménagement d'un cheminement piéton le long de la RD 20 ;
2. charge Madame le Maire de mener les négociations foncières avec les propriétaires concernés ;
3. précise que les frais relatifs aux acquisitions (notaire, géomètre...) seront à la charge de la commune ;
4. précise que la commune prendra en charge l'aménagement d'une clôture, en limite des acquisitions réalisées ;
5. donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération, et notamment la signature des actes d'acquisition correspondants.

6 – Salon des Arts – création de 2 postes pour l'accueil des visiteurs

Patricia PERSE, conseillère déléguée à la culture, fait part de la proposition de créer, dans la limite des crédits prévus à cet effet, 2 postes pour l'accueil des visiteurs lors de la 17^e édition du Salon des Arts, qui se déroulera du 14 au 22 juillet 2018. Il s'agit de postes à temps non complet (30 heures / semaine) pour une durée d'une semaine (travail de 14h à 20h pendant 5 jours). Ces emplois seront pourvus par des agents non titulaires de droit public recrutés en fonction des nécessités de service.

Annie PÉRIN demande pourquoi ces postes ne sont pas proposés à des étudiants. **Patricia PERSE** répond que c'est bien ce qui est prévu, deux étudiantes sont pressenties.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

1. décide la création de 2 postes non permanents, ayant les caractéristiques suivantes :
 - grade : adjoint du patrimoine (catégorie C) ;
 - durée : une semaine
 - temps non complet : 30 heures / semaine
 - mission : accueil des visiteurs du Salon des Arts
2. précise que les crédits budgétaires correspondants ont été inscrits lors du vote du Budget Primitif 2018, dans le budget alloué au Salon des Arts ;
3. charge Madame le Maire de procéder à ces 2 recrutements.

7 – AJI – convention pour le camp bivouac avec l'association Réseau Ressort

Maurice LANGLOIS, premier adjoint, rappelle l'organisation par la ville de Séné, d'un bivouac sport-santé du 18 au 20 juillet 2018, en partenariat avec l'association Réseau Ressort (qui œuvre pour la prévention des addictions), et les communes de Damgan Muzillac, Péaule, Plescop, Saint-Avé, Saint-Nolff, Séné, Surzur, Theix-Noyal. Ce camp fait partie des camps proposés aux jeunes de Surzur dans le cadre des Activités Jeunesse Intercommunales.

Il est proposé la signature d'une convention définissant les conditions techniques et financières relatives à l'organisation de ce bivouac sport – santé entre les 9 communes participantes et l'association Réseau Ressort.

Véronique GRELAUD demande si cette convention est une nouveauté car elle n'en avait pas connaissance auparavant. **Madame le Maire** répond que cette convention est proposée par l'association Ressort.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

1. approuve la signature de la convention ci-jointe d'organisation du bivouac sport - santé 2018, entre les communes de Damgan Muzillac, Péaule, Plescop, Saint-Avé, Saint-Nolff, Séné, Surzur, Theix-Noyal et l'association Réseau Ressort ;
2. donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération, et notamment la signature de ladite convention.

Questions diverses :

- Le prochain Conseil Municipal aura lieu lundi 4 juin 2018.
- **Éric MAHÉ** a constaté que les travaux sur l'abri-bus au château d'eau ne sont pas finis. **Jean-Jack BOUMENDIL** explique qu'il manque l'enrobé rouge, qui se fait par campagne. Il n'a pas de date d'intervention. **Jean-Paul LE BIHAN** suggère de protéger les ferrailles du socle par du 0/20 car cela est dangereux pour les enfants. **Jean-Jack BOUMENDIL** estime que cela est une bonne suggestion.

- La cérémonie du 8 mai est prévue mardi 8 mai à partir de 11h30. La messe aura lieu à Theix-Noyal.
- **Maurice LANGLOIS** rappelle le passage du Tour de France, mardi 10 juillet sur la RD 20, qui sera fermée à toute circulation de 14h15 à 17h45. Il faut faire passer le message pour que chacun (transporteurs, riverains...) se prépare, aucun passage ni traversée ne seront possibles. **Éric MAHÉ** demande s'il y a d'autres impacts pour les Surzurois. La ZA de Lann Borne sera bloquée. **Éric MAHÉ** demande si une ruée de camping-cars est attendue. Selon **Maurice LANGLOIS**, cela sera plutôt à Sarzeau. **Jean-Jack BOUMENDIL** souligne qu'il y a peu de possibilité de stationnement le long de la RD 20. **Maurice LANGLOIS** rappelle que le plan vigipirate est toujours activé.
- **Véronique GRELAUD** demande s'il est prévu des aménagements sur le giratoire car des avions vont survoler Surzur. **Maurice LANGLOIS** répond que rien n'est prévu aujourd'hui, il faudrait trouver des bénévoles, des associations... **Jean-Claude MAILLARD** souligne que des aménagements ont déjà été réalisés à Theix-Noyal (sur la RD 780), à Sarzeau, à la Vache enragée. Selon **Maurice LANGLOIS**, les commerçants (boulangers, restaurateurs...) peuvent prendre des initiatives. **Madame le Maire** constate que personne ne s'est encore manifesté pour organiser une manifestation quelconque. **Éric MAHÉ** souligne que la commune peut impulser. Madame le Maire répond que la commune, c'est vous tous ! **Véronique GRELAUD** rappelle que les coureurs passeront très vite.
- **Patricia PERSE** fait un retour sur le défilé de mode, qui a été un succès avec 250 spectateurs. **Josie LEFORT** rappelle que les photos du défilé –et du carnaval des écoles- sont en ligne sur le site. **Patricia PERSE** remercie Solenn DIEUMEGARD pour son aide à trouver des mannequins surzurois, Sylviane PEDRON, Josie LEFORT, Xavier BÉNÉAT. **Véronique GRELAUD** félicite Patricia PERSE pour cette idée originale.
- **Christine TEXIER** fait part du succès de la deuxième conférence organisée par le CCAS sur le thème des successions. 60 personnes étaient présentes. Une troisième conférence est prévue en novembre 2018.

Madame le Maire clôt la séance à 20h45.

Questions du public :

- Nicole RAULO signale qu'un arbuste situé avant l'abri-bus de la Croix de Bel sur le côté droit de la rue de Virel (en allant vers Vannes) gêne la visibilité au niveau du passage piétons, obligeant les vélos à s'avancer pour traverser.
- Marie-Paule LOISEAU constate qu'il n'est plus question du Breizh Land Parc. Madame le Maire répond que des actions sont en cours auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nantes.

Madame le Maire lève la séance à 20h50.

Le Maire

Vu le 04/05/2018

Michèle NADEAU



Le secrétaire de séance

Vu le 04/05/2018

Maurice LANGLOIS